

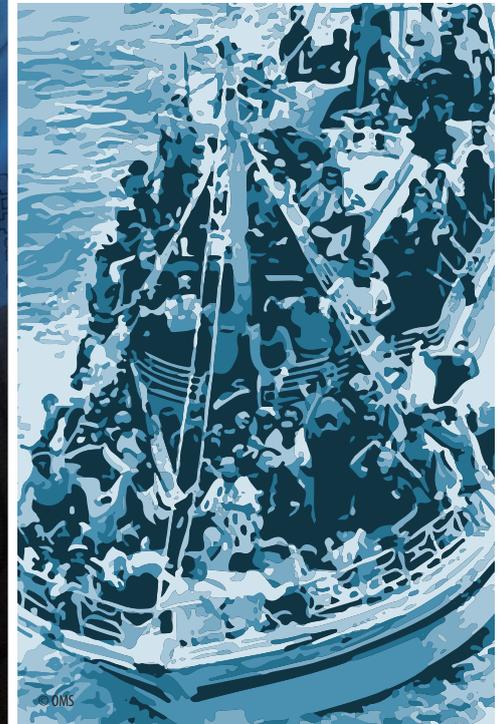


Organisation
mondiale de la Santé

BUREAU RÉGIONAL DE L' Europe

COMITÉ RÉGIONAL DE L'EUROPE,
SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION

Copenhague (Danemark), 15-18 septembre 2014



Migration et santé

Séance d'information technique

Lundi 15 septembre 2014, 13 heures



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'
Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-quatrième session

Copenhague (Danemark), 15-18 septembre 2014

EUR/RC64/TD/1

140592

28 août 2014

ORIGINAL : ANGLAIS

**Séance d'information technique, lundi 15 septembre 2014
13 heures**

Migration et santé

Objet de la réunion

Les migrations figurent en bonne place à l'ordre du jour politique et stratégique de la plupart des États membres de la Région européenne de l'OMS. La complexité de cette question pose des difficultés dans le secteur de la santé et au-delà de ce dernier, notamment en ce qui concerne les besoins sanitaires des migrants en situation irrégulière et des demandeurs d'asile.

Santé 2020, le cadre politique européen de la santé conçu par l'OMS, a mis en évidence les thèmes des migrations et de la santé, en même temps que d'autres problématiques liées à la vulnérabilité des populations, aux questions de sexospécificité et aux droits humains. La lutte contre le manque d'équité en matière de santé, le renforcement de systèmes de santé centrés sur la personne et de la gouvernance en matière de santé, ainsi que l'instauration de communautés résilientes, tant dans les pays d'origine que les pays d'accueil, constituent des éléments clés pour un travail efficace dans le domaine de la santé et des migrations.

Les migrants supportent souvent une injuste accumulation de désavantages tout au long de leur vie, et la migration peut être un déterminant d'injustices, de modes de vie malsains, d'exposition à des infections, d'un accès limité aux soins, d'une stigmatisation sociale et de difficultés sur le plan de la santé physique et mentale, qui sont évitables. Afin de lutter efficacement contre ce manque d'équité et ces facteurs complexes, nous devons travailler à un niveau interministériel et intersectoriel, en coordonnant notre approche des déterminants sociaux de la santé des migrants.

Depuis l'adoption, en 2008, de la résolution WHA61.17, intitulée « Santé des migrants », la crise économique mondiale a eu un impact majeur sur les migrations. Les flux migratoires non autorisés continuent d'entraîner des conséquences sanitaires, et beaucoup de migrants sont en situation irrégulière, sans accès à des services de santé. Les catastrophes naturelles, les conflits armés et l'insécurité alimentaire ont généré le déplacement de millions de personnes, faisant peser une menace sur leur santé. Les épidémies mondiales (grippe H1N1, poliomyélite, syndrome respiratoire aigu sévère, maladie à virus Ebola, etc.) et les épidémies régionales antérieures et actuelles (p. ex. la tuberculose multirésistante) ont souligné à nouveau l'importance des liens entre la mobilité des populations et la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles (y compris en matière de santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent) et la nécessité de veiller à ce que les populations les plus défavorisées aient accès à des mesures de prévention et à des soins.

Les principaux objectifs de cette séance d'information technique sont les suivants :

- souligner la pertinence, en matière de migrations vers les États membres, des aspects de santé publique, et planifier des activités systématiques au niveau régional et dans le cadre de la mise en œuvre de Santé 2020 ;
- décrire les travaux de l'OMS en matière de santé et de migrations et promouvoir, dans les divers pays de la Région européenne, la collaboration sur les aspects des migrations qui ont trait à la santé publique ;
- définir les éléments essentiels d'un plan d'action visant à gérer les aspects des migrations qui ont trait à la santé publique dans la Région européenne de l'OMS.

= = =